



rachat de part sur un appartement

Par **pp64**, le **28/06/2011** à **22:23**

Bonsoir,

Suite à ma séparation avec mon conjoint nous avons un appartement en commun avec comme acte de vente 50/50. Nous voulons régulariser les papiers. Il a fait faire une estimation du bien qui est de 195000 €. A l'époque, nous l'avions acheté 173000 €.

En revanche, je n'ai rien payé du prêt bancaire et il est déjà payé. Ce dont j'ai payé est le 1% logement et les frais annexes (taxe d'habitation, taxe foncière, edf, free etc...).

Puis-je lui demander un pourcentage des frais que j'ai dépensé ou me doit-il uniquement le 1% logement ? Quels sont mes droits ?

Si nous ne sommes pas d'accord que faire dans ces cas-là ? Puis-je réclamer mes 50% ?

Cordialement,
pp64.

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **23:15**

Quel régime matrimonial ?